

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL DE  
LA COMMUNE DE LESPIGNAN

ARRONDISSEMENT

DE BEZIERS

SEANCE DU 7 JUIN 2023

Objet :

Ligne de Trésorerie  
Aire de Lavage

**Présents :** Mesdames et Messieurs Jean-François GUIBBERT, Géraldine ESCANDE, Bernard GUERRERE, Françoise CRASSOUS, Marie-Jeanne MULLER, Claude VIDAL, Didier MONTIER, René COUSIN, Marie CHOLLET, Marie-Josée GOTH, Agnès TOMASO, Thierry CELMA, Béatrice RIERA, Mylène NAUDIN, Myriam AGUILA, Laure GIMENO, Solène PELLE, Ludivine ALBERT.

**Procurations :** M. Olivier MONROS à Mme Géraldine ESCANDE, M. Yann RAMIREZ à Mme Françoise CRASSOUS, M. Jean-Philippe GARCIA à Mme Solène PELLE, M. Julien RIBES à M. René COUSIN.

**Absent :** M. Julien PUJOL

**Secrétaire de séance :** Mme Géraldine ESCANDE

**Début de séance :** 18h30

N° : D - 2023 - 06 - 07 - 13

Monsieur le Maire rappelle que les travaux de création d'Aire de Lavage, votés au BP 2021 de la Commune, ont été réalisés et que les subventions accordées, qui atteignent 80 % du montant des travaux, n'ont toujours pas été versées.

Il sera donc nécessaire de renouveler la ligne de trésorerie remboursable dès l'encaissement des subventions d'un montant de 380 000 €.

Il présente la proposition du Crédit Agricole du Languedoc pour la ligne de trésorerie sur une durée de 1 an de 380 000 € (montant des subventions obtenues mais non versées à ce jour) pour les travaux de l'aire de lavage, à taux variable pré-fixé, indexé sur l'EURIBOR 3 mois (moyenne du mois facturé) + marge de 1.50 %.

- Versement par crédit d'office,
- Remboursement par débit d'office,
- Intérêts calculés mensuellement à terme échu,
- Facturation mensuelle des agios, prélevés par débit d'office,
- Remboursement par débit d'office, sur demande,
- Tirages d'un montant minimum de 10 %,
- Commissions d'engagement ou de non utilisation : néant,
- Frais de dossier : 0.25 % du montant accordé.

M. le Maire demande au Conseil de bien vouloir se prononcer,

**LE CONSEIL**

Après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré,

A l'unanimité des présents + 4 procurations,

Accepte le principe de contracter une ligne de trésorerie de 380 0000.00 € telle que présentée ci-dessus pour les besoins de financement des travaux de l'Aire de Lavage et charge Monsieur le Maire de la mettre en œuvre et l'autorise à signer tout document technique, administratif ou financier pour sa réalisation.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

La Secrétaire,

Le Maire,



  
Géraldine ESCANDE

  
Jean-François GUIBBERT

Envoyé en préfecture le 14/06/2023  
Reçu en préfecture le 14/06/2023  
Publié le **15 JUIN 2023**  
ID : 034-213401359-20230607-D2023\_06\_07\_013-DE

Après dépôt en Préfecture  
De l'Hérault le **14 JUIN 2023**  
Et publication ou notification  
Du **15 JUIN 2023**  
Le Maire :